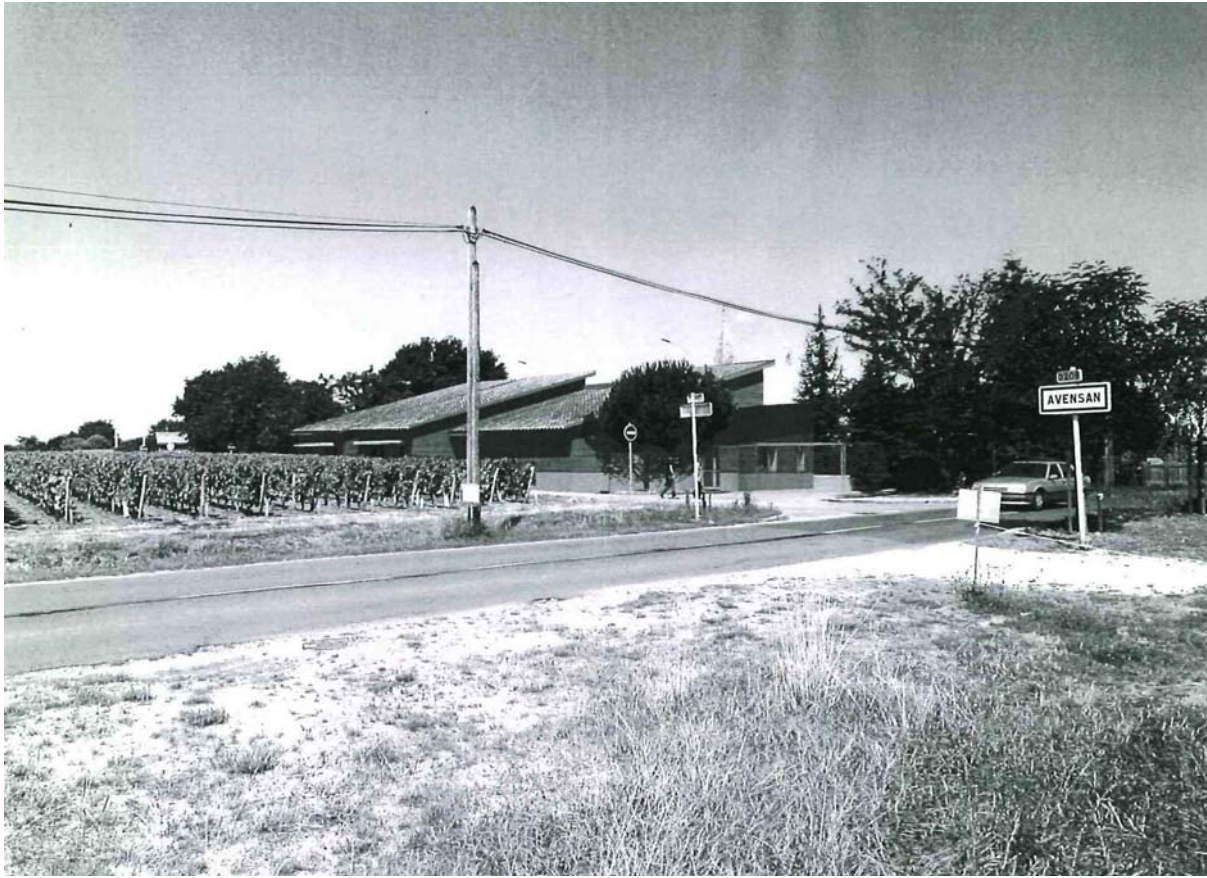




LES COMMISSIONS

BATIMENTS & PATRIMOINE



AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

L'agrandissement du groupe scolaire a commencé par une phase diagnostic menée par le groupe de travail composé des enseignants, de l'Inspection Académique, des parents d'élèves, du Conseil Général, des représentants des commissions scolaire et des bâtiments et assisté par le cabinet d'architecture en charge du projet. Cette phase, dite phase APS (Avant Projet Simplifié), a donc été validée lors du dernier conseil municipal.

Cet APS définit et fixe l'agencement, le contenu technique et architectural du projet, permettant ainsi de lancer la constitution des dossiers pour l'établissement du permis de construire. L'objectif de démarrage des travaux est prévu début 2010.

Le projet retenu, qui tient compte des différentes normes officielles des locaux, intègre les critères d'économie d'énergie et de développement durable. Pour cela une étude sélective du meilleur rapport « structure et mode de chauffage » a été réalisée en amont. Cette étude a montré qu'une structure en ossature bois avec isolation et ventilation double était la plus performante au regard des objectifs visés. Le choix du chauffage par radiateurs à eau chaude s'est porté sur une chaudière gaz à haut rendement et positionnée en lieu et place de la chaudière de la maternelle (en fin de vie). Elle assurera le chauffage de la maternelle, de l'extension du groupe jusqu'à 6 classes ainsi qu'à plus long terme du restaurant scolaire.



LES COMMISSIONS

BATIMENTS & PATRIMOINE

DEGRADATION ET VANDALISME

Juste deux exemples (*entre autres*)

Sur le club-house du tennis, des dégradations par le feu ont été commises. Le montant du préjudice s'élève à 6 500 €. Après enquête, les protagonistes ont été retrouvés et le coût des réparations est pris en charge par les intéressés majeurs et par les parents des enfants mineurs.

Le 25 juin le stade de foot a été l'objet d'actes de vandalisme avec une porte du vestiaire détériorée, des plaques de ciment de la clôture cassées, des poubelles détruites, ainsi qu'une quantité importante de canettes de verre volontairement brisées sur une surface étendue.

Concernant ce dernier acte, un rapport de constatation de dégradations a été réalisé et une recherche des auteurs est en cours. Le coût des travaux de réfection sera facturé aux auteurs des faits ou à leurs parents s'ils sont mineurs. A l'attention des parents d'adolescents, nous signalons que ces dégradations ont lieu tard le soir à une heure où normalement la présence des jeunes ne se justifie pas.

